

Le Courrier de Castelnaud

Lo Corrièr de Castèlnòu

Bulletin d'information de la commune de Castelnaud de Brassac



Janvier 2012

Bonne année 2012

Nouveau journal, mais continuité dans l'action.

2011 s'est achevée avec son cortège de peines et de joies. C'est une année qui a paru courte pour certains projets communaux tant on voudrait que tout aille plus vite.

Pour 2012, ce que vous attendez c'est que les taxes communales n'augmentent pas. Tous les projets que nous menons le seront avec le budget que nous avons et sans emprunt ; excepté le prix de l'eau car ce n'est pas le même budget.

Le lotissement de la Verrouillé a pris du retard car il faut modifier le PLU. Les travaux commenceront dès le printemps et

les 5 lots seront disponibles avant l'été. La fermeture de la halle de Biot a commencé, cette dernière sera opérationnelle pour



l'été. Les plans du nouveau garage municipal sont en cours d'élaboration. La communauté des communes reste en l'état. Elle a déposé le permis de

construire pour le « Foyer Nancy Bez » (Handicapés Vieillissants). Il ne manque que l'appel à projet du conseil général.

Une réunion aura lieu pour vous présenter un nouvel aménagement à Biot car ce qui nous tient à cœur c'est bien vivre sur la commune.

Ce que je souhaite pour 2012 ? C'est que tous les « Castelbrassagais » s'entendent, que les querelles de voisinage cessent, que les chasseurs jouissent de leur passion sans se traiter de noms d'oiseaux, que nous puissions profiter de belles festivités que les comités des fêtes nous offrent et que nous nous réunissions souvent, dans une amitié toute fraternelle.

Je souhaite aussi un bon rétablissement à tous ceux qui sont malades et, notamment Adélaïde Labis qui nous manque énormément à la mairie.

Bonne année à tous.

Christian Rigal

Le mot de la commission communication

Votre dernier bulletin vous a été distribué en octobre 2011 dans la précipitation...

En 2012, résolutions obligent, la commission communication s'est réorganisée. Nouvelle présentation de votre bulletin : afin de répondre au mieux à votre besoin d'information, c'est toute l'équipe qui s'est mobilisée ! Nous espérons qu'en travaillant de cette façon, votre lien avec la municipalité y gagnera en clarté.

Et c'est pour respecter notre engagement du début de mandat d'éditer 2 bulletins par an, que la distribution de ce journal est aussi proche de la précédente.

Nous espérons que cette édition saura vous satisfaire. N'hésitez pas à nous faire vos suggestions, tant au niveau de la forme que du fond. C'est avec plaisir que nous les recevrons. A ce titre, certains articles nous sont

soufflés par des administrés et nous les en remercions.

Pour l'heure, nous vous souhaitons une bonne lecture mais surtout nos meilleurs vœux pour cette nouvelle année.

**Toute l'équipe
rédactrice**

Dans ce numéro :

Conseils municipaux	2
Vie Communale	5
Vie Scolaire	8
Associations	9
CCVPML	10
Regard sur le passé	12

Conseil municipal du 15 novembre 2011**Vote de décisions modificatives du budget**

Pour équilibrer le budget de la commune et payer les dernières factures de 2011, il convient d'ajuster les comptes

**Budget primitif 2011 - COMMUNE
Section investissement**

Chapitre	Compte	Libellé	Montant
21	2111	Acquisition de terrain	+ 25 000
22	2213	Aménagement de Biot	- 25 000

**Budget primitif 2011 - EAU
Section investissement**

Chapitre	Compte	Libellé	Montant
23	110-2315	AEP 2009-2010	+ 4 000
23	113-2315	Opération fin cana.	- 4 000

**Budget primitif 2011 - COMMUNE
Section fonctionnement**

Chapitre	Compte	Libellé	Montant
60	60222	Produits entretien	1 900
60	60223	Fournitures atelier	500
60	60612	Electricité	8 000
60	60622	Carburants	800
60	60623	Alimentation	7 000
60	60631	Fournitures entretien	500
60	60632	Fournitures petit équipement	5 100
60	60633	Fournitures voirie	400
60	6065	Livres	1 300
60	6068	Autres matières	6 500
61	611	Contrats	520
61	61522	Bâtiments	800
61	61523	Voies et réseaux	7 000
61	61551	Matériel roulant	1 300
61	6182	Documentation générale	700
62	6226	Honoraires	3 000

**Budget primitif 2011 - COMMUNE
Section fonctionnement (suite)**

Chapitre	Compte	Libellé	Montant
62	6236	Catalogues	1 000
62	6237	Publications	150
62	6251	Voyages et déplacements	500
62	6262	Télécommunications	650
62	6281	Cotisations	800
62	62848	Redevances	3 000
63	63512	Taxes foncières	380
		TOTAL	+ 51 800

Sommes à déduire aux comptes suivants :

Chapitre	Compte	Libellé	Montant
65	657364	Autres charges de gestion courante	- 51 800
		TOTAL	- 51 800

Convention eau

La commune a passé une convention avec la commune de Gijounet pour la fourniture en eau des habitants de la Bassine.

Déclassement du domaine public

Suite à la demande de Monsieur et Madame Blanchard, le conseil municipal décide :

- le déclassement de la parcelle 569 du domaine public en domaine privé de la commune ;
- la vente à Monsieur et Madame Blanchard de la parcelle 569 d'une contenance de 101 m² au prix de 769,62 euros (7.62 € le m²).

Travaux AEP

Suite à la demande de branchement à l'adduction d'eau potable des habitants des hameaux des Rivères et des Roques, un devis a été demandé à l'entreprise Thouy. Le montant des travaux s'élève à 36 000 euros.

Compte tenu que les travaux d'installation de 3 compteurs (dont 2 résidences secondaires) ont un

coût trop élevé qui entraînerait une augmentation importante du prix du mètre cube, que les habitations concernées sont déjà pourvues de sources d'eau privées, le conseil ne donne pas suite pour le moment à cette demande. D'autres demandes plus urgentes sont en cours de traitement.

Subvention exceptionnelle

Le conseil municipal vote une subvention exceptionnelle de 250 euros à l'association ADMR - Service de Soins Infirmiers A Domicile (SSIAD) Brassac-Montagne-Sidobre, à l'occasion de son dixième anniversaire.

Compétence « assainissement »

Le conseil municipal vote le transfert de la compétence « étude des schémas et des zonages d'assainissement » à la communauté des communes des Vals et Plateaux des Monts de Lacaune.

Création de 2 emplois d'agents recenseurs

Le conseil municipal vote la création de deux emplois occasionnels à temps non complet d'agents recenseurs à partir de la date du 5 janvier 2012 pour effectuer le recensement de la population du 19 janvier au 18 février 2012. Ces deux postes seront pourvus par Mademoiselle Catherine Senegats et Mademoiselle Cécile Fabre.

Choix des entreprises pour la halle de Biot

Suite à l'appel à candidature, seules deux entreprises ont répondu. Il s'avère que ces deux entreprises sont complémentaires, chacune effectuant des travaux différents.

Le conseil municipal retient les deux entreprises qui ont répondu à savoir :

- la SO.LA.CO. T.P. pour 13 774,20 € HT ;
- Bories Métallerie pour 22 881,00 € HT.

Taxe d'aménagement

Le conseil municipal donne son accord pour que la communauté des communes des Vals et Plateaux des Monts de Lacaune, compétente en matière de P.L.U, institue la taxe d'aménagement définie aux articles L. 331-1 à L. 331-34 du code de l'urbanisme, en lieu et place de la commune de Castelnau de Brassac.

Subvention exceptionnelle

Le conseil municipal vote l'indemnité pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2011, selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel, à Monsieur Denis Bederede, receveur municipal.

Conseil municipal du 28 décembre 2011

Débat sur le prix de l'eau

Rappel du contexte et du cadre légal par Monsieur le Maire.

En 2005, contrainte par les différents organismes de l'état, la municipalité a dû faire des choix pour permettre de distribuer une eau conforme, à la majorité des administrés de la commune.

En effet, les 40 captages et 29 réseaux de distribution d'eau de la commune ne suffisaient plus et n'avaient pas une qualité conforme aux exigences sanitaires actuelles. La commune fut mise en demeure :

- soit de **faire des périmètres de protection** des captages existants, avec les contraintes que cela entraîne :

- pour les agriculteurs, l'amputation d'une grande partie des terres cultivables, l'interdiction d'utiliser les engrais et une limitation du nombre de bêtes par hectare ;
- un prix de l'eau beaucoup plus important avec des travaux coûteux peu subventionnés ;
- et toujours des risques de manque d'eau l'été, sur certains points de la commune.

- soit de **rechercher des ressources nouvelles** capables de fournir suffisamment d'eau de bonne qualité et traitée, pour tous.

Après la découverte des potentiels de la source de Peyrolles, la décision fut prise de distribuer l'eau à partir de cette dernière.

Les moyens engagés furent très importants et

malgré des subventions conséquentes de la part de l'agence de l'eau Adour-Garonne et du conseil général (60%), la commune a dû emprunter 1 500 000 €.

Depuis la réalisation des travaux, ni le manque d'eau, ni la qualité ne posent problème.

Nous fonctionnons en régie communale (les communes environnantes n'ont pas voulu participer à une régie intercommunale).

C'est un service public à caractère industriel et commercial qui implique :

- un budget séparé qui suit les règles de la comptabilité publique M49 ;
- un budget équilibré en recettes et dépenses (article L2224-1 du code général des collectivités territoriales) ;
- que la commune ne peut affecter une part de son budget général aux dépenses du service ;
- le paiement de la redevance par l'utilisateur en contrepartie du service rendu ;
- une tarification respectant le principe d'égalité des usagers.

En 2011, les travaux ne sont pas encore totalement terminés.

Pour 2012, les prévisions budgétaires font apparaître un déficit de fonctionnement de l'ordre de 60 000 € si nous maintenons les tarifs de 2011.

Budget de l'eau 2011

Dépenses de fonctionnement

EDF stations, chlore	20 529,44 €
Matériel divers	300,00 €
Réparations	50,00 €
Fréquences radio	391,00 €
Analyses	5 000,00 €
Charges du personnel	0,00 €
Intérêts des emprunts	65 168,51 €
Capital	26 934,97 €
Charges exceptionnelles	700,00 €
Dépenses imprévues	500,00 €
Total des dépenses réelles	119 573,92 €
Dotations aux amortissements	46 000,00 €
DÉPENSES TOTALES	165 573, 92 €

Consommation année 2011

Consommation totale	70 905 m ³
Tranche 1	5 606 m ³
1,20 €	6 727,20 €
Tranche 2	26 908 m ³
0,80 €	21 526,40 €

Tranche 3	20 487 m ³
0,60 €	12 292,20 €
Tranche 4	17 904 m ³
0,35 €	6 266,40 €
Abonnements à 80 €	56 960,00 €
RECETTES TOTALES	106 072,20 €

Soit un déficit pour l'année 2011 de 59 501,72 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, se donne jusqu'en 2014 pour arriver à un équilibre budgétaire. Il fixe les tarifs pour les usagers des communes de Castelnau de Brassac, Brassac et de Ferrières, pour l'année 2012 comme suit :

- Le tarif de l'abonnement est fixé à 90 € par compteur ;
- le raccordement au réseau reste inchangé à 500 € par compteur ;
- le tarif de l'eau pour la commune de Brassac est aligné à 15 centimes d'euros, en dessous de la dernière tranche, du premier au dernier mètre cube consommé.

En ce qui concerne les consommations :

CONSOMMATIONS	PRIX DU M ³
Tranche 1 : de 0 à 10 m ³	1,50 €
Tranche 2 : de 11 à 100 m ³	1,10 €
Tranche 3 : de 101 à 500 m ³	0,90 €
Tranche 4 : 501 m ³ et plus	0,40 €

Pendant des années, en l'absence de travaux importants, la commune n'a pas facturé l'eau à sa juste valeur. Il convient maintenant de faire un rattrapage. Il faut tenir compte qu'en zone rurale, de plus en montagne, relier deux hameaux ou deux habitations revient plus cher qu'en ville où les maisons se touchent.

Le prix moyen de l'eau se calcule sur une consommation de 120 m³. Même si l'augmentation est importante, le prix de l'eau reste raisonnable. Il est en 2011 de 1,58 € pour une moyenne départementale de 1,77 € en 2010 (source Agence de l'Eau, assainissement non compris).

Réforme de la Poste

Le conseil municipal, solidaire de la commune de Saint Pierre de Trivisy, rejette le plan de réorganisation qui prévoit la suppression du bureau de poste de ladite commune.

Vous avez dit SPANC ?

Suite à la loi sur l'eau du 3 janvier 1992, complétée par la loi du 30 décembre 2006, un Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) a été créé sur la communauté des communes.

Des contrôles vont être effectués dans les 18 mois qui viennent.

Sur le territoire de la commune, seul le hameau de la Mé-

tairie Haute est raccordé à un réseau d'assainissement collectif.

La commune a mis à l'étude l'assainissement collectif uniquement sur un axe qui part de Biot jusqu'à Cugnasse, en collectant au passage le bourg et Peyrolles. Pour le reste, il est fortement conseillé d'avoir une fosse septique reliée à un épandage ou des filtres.

Toutes les informations utiles : possibilités, mesures à pren-

dre, etc... vous seront communiquées après le diagnostic individuel de votre assainissement.

Les contrôles sont payants aux environs de 90 €. A titre de comparaison, le diagnostic assainissement pour la vente d'un bien immobilier est actuellement de 130 €.

Des informations détaillées vous seront données dans le bulletin de la communauté des communes.

L'eau de la commune a mauvais goût...

Des consommateurs se plaignent du « goût de javel » de l'eau distribuée.

Il est vrai que le passage d'une eau non traitée à une eau traitée demande des délais d'acoutumance, mais ce n'est pas la seule raison du mauvais goût détecté.

En effet, en l'absence de traitement tout au long des années, des micro-organismes se sont déposés sur les anciennes canalisations. Le fait de traiter l'eau, ne serait-ce qu'un minimum, entraîne une réaction qui exacerbe le goût du chlore. Les variations du goût s'expliquent, non pas par des lâchers plus ou

moins importants de chlore, mais par le décrochement aléatoire des micro-organismes fixés sur les anciennes canalisations.

Le traitement est assuré par un système qui maintient le taux de chlore dans l'eau, de manière constante à la sortie du bassin du Clap. Plus on est éloigné, plus il y a une déperdition. C'est pour cela qu'il a été mis en place une station de rechloration à Lacan pour les points les plus éloignés du Clap.

La commune s'est dotée depuis début janvier d'un analyseur de chlore et les employés viennent d'être formés pour suivre les évolutions et les réglages

dans les bassins.

Les normes **imposées** sont un minimum de 0.10 milligramme de chlore libre dans un litre d'eau. Depuis le début de la nouvelle distribution, nous sommes en dessous de ce seuil malgré les rappels à l'ordre de l'Agence Régionale de la Santé.

Ce désagrément risque de se prolonger à certains endroits et il est difficile de prévoir quand cela cessera. Cela est fonction de la longueur des anciennes canalisations et du volume d'eau circulant dans ces dernières. Nous souhaitons tous que cela dure le moins longtemps possible.

Le Courrier de Castelnau, bulletin municipal de la commune de Castelnau de Brassac. Ce numéro a été imprimé par les moyens techniques de la mairie.

Horaires d'ouverture de la mairie : 9 h - 12 h du Lundi au Samedi

Tél : 05-63-74-00-61

Fax : 05-63-74-58-01

E-mail : castelnau.brassac.mairie@wanadoo.fr

Site internet : www.castelnau-brassac.fr

Entretien de la voirie intercommunale

Le programme 2011 de réfection de voirie communale par les services de la communauté des communes n'est pas terminé.

Les routes d'accès aux hameaux de Longuecamp, Camp Dardé, le Bompas ainsi que la route entre Jaladieu et la commune du Margnès (hors travaux ERDF) sont terminées.

Dès le mois de mai 2012, le goudronnage de l'accès à Ramiès ainsi que des hameaux de la Métairie Haute et du Verdier reprendront.

En ce qui concerne l'année 2012, sont au programme la réfection de la totalité :

- de la route entre le Pujol et l'Escassot ;
- de la route entre la RD 622 et le hameau du Colombié ;
- des voies du hameau du Colombié ;
- des voies du hameau de l'Arcayrié.

Ainsi que la remise en état :

- de la route entre la Ferrière et le Teil ;
- de la route entre Campgourgui et Fontbonne Haut ;
- de la voie entre les propriétés Segui et Béziat à Cadoul.

L'épaveuse de la commune, encore en réparation, sera à nouveau à disposition des services techniques à partir du mois d'avril.

Pressage de pommes

Comme chaque année, une journée de pressage de pommes a été organisée par l'association de la vallée du Gijou.

Cette journée s'est déroulée à Biot sous la halle gracieusement mise à disposition par la mairie. Elle a vu une vingtaine de familles apporter leurs pommes avec convivialité et bonne humeur.

3 tonnes de pommes ont été pressées qui ont donné 1 600 litres de jus mis en bouteille.

Le repas de midi préparé par « le Jardin de Véronique » fut agréable, apprécié et marqua la pause de la mi-journée.



Soirée occitane à Sablayrolles



Le samedi 24 mars 2012 à 20h30 aura lieu à la salle communale de Sablayrolles une soirée contes et comptines en occitan ou en français présentée par le centre occitan de Castres dont le président est Yves Carrier.

Elle sera animée par Peyre Thouy, un personnage bien connu de notre montagne.

Elle sera ouverte à tout public, passionné ou non par la langue occitane. L'entrée sera de 3 euros pour les adhérents du centre et de 5 euros pour les non adhérents.

Cette soirée vous apportera à coup sûr un bon moment de convivialité.

Rallye Val d'Agout

Rendez-vous incontournable pour tous les amateurs de sport automobile de la région, le rallye Val d'Agout se tiendra cette année le week-end pascal des 7 et 8 avril 2012.

Pour cette 31^{ème} édition, toute l'équipe organisatrice a décidé de redonner la dimension nationale à cette épreuve.

Comme chaque année ou presque, le tracé empruntera les routes de notre commune. Ce

sera le cas le samedi 7 avril avec un départ de spéciale à Cazalits et une arrivée au transformateur de la forêt de Montagnol. Les routes départementales D66 et D155 empruntées seront alors fermées à la circulation de 13 heures à 20 heures.

Une seconde spéciale s'élancera le dimanche 8 avril au croisement dit de Bourguet del Clot, pour traverser en suivant les hameaux de Jaladiou, La Grange, Lamontelarié et Le Saut de Lègue. L'arrivée sera donnée à

la Croix de la Lioque. Les routes communales et départementales empruntées seront fermées de 7 heures 30 à 18 heures.

Enfin une troisième spéciale « Le Viala » sur les communes de Brassac et du Bez complètera les 120 kilomètres chronométrés de la manifestation.

N'hésitez pas à visiter le site de l'écurie :

<http://ecurievaldagout.free.fr>

Comités des fêtes

Pour se réchauffer lors des longues soirées d'hiver et du printemps, l'Entente Fontbonno-Sablayrollaise propose deux soirées. Elles auront lieu les vendredis 10 février et 11 mai, le programme n'est pas encore connu.

Le comité des fêtes de Castelnau de Brassac organise 2 concours de belote les vendredis 17 février et 2 mars à la salle polyvalente de Sablayrolles.

Le samedi 3 mars, une soirée déguisée aura

lieu dans la même salle, sans oublier les fêtes générales du 22 au 24 juin 2012 dont nous aurons sûrement l'occasion de parler dans le prochain bulletin.

C'est avec plaisir que le comité des fêtes de Castelnau de Brassac accepte l'aide de nouveaux membres pour l'animation de la commune et pour partager de bons moments. Vous êtes intéressés ? N'hésitez pas à vous signaler à la mairie.

Etat civil

Bienvenue à :

Ingrid Armengaud née le 3 mars 2011, fille de Sabine Germain et de Jean-Marc Armengaud de Cazalits.
Louis-Rafael Cordoba né le 7 novembre 2011 fils de Jessica Penet-Lecerf et de Xavier Cordoba du Bonpas.

Ils se sont unis :

Adelaïde Labis et **Christian Campagnaro** d'Oulès le 26 décembre 2011.

Ils nous ont quittés :

Georges Albert de Cambous, le 22 mars 2011 à l'âge de 79 ans.
Yvonne Galibert née Alexis du Bonpas, le 8 juin 2011 à l'âge de 87 ans.
Monique Marcenac née Oulès de Sète, le 19 janvier 2012 à l'âge de 70 ans.

Ecole de Castelnau de Brassac

En septembre et octobre 2011, nous avons découvert en classe l'univers de l'auteur et illustrateur « Mario Ramos » à travers la lecture de nombreux de ses albums.

Nous avons été passionnés par les histoires de « C'est moi le plus fort ! », « Nuno, le roi », « Valentin, la terreur », « La princesse grenouille », « Le roi est occupé », etc...

Nous avons participé au concours de Mario Ramos en octobre « Et si je rencontrais... ».

Nous avons écrit un livre nommé « Pirouette » qui raconte l'histoire d'une araignée qui fait des numéros de cirque dans le grenier d'un petit garçon. Nous vous invitons à la découvrir sur le site du réseau des écoles rurales à la rubrique « livre interactif ».

Vendredi 22 octobre 2011, les enfants Félix, Amélie, Clément, Alexia et leurs parents ainsi qu'Annie et Aline sont venus à la bibliothèque municipale de Castres pour écouter Mario Ramos qui présentait ses livres. Il a fait une séance de dédicaces.

Nous sommes très fiers car nous sommes arrivés deuxième au concours !



L'association des parents d'élèves de l'école de Castelnau de Brassac a mis en place une activité chorale grâce à l'aimable participation de Mme Blanc, chef de chœur de la chorale « Vent d'Autan ».

Le jeudi après la classe, les enfants se retrouvent avec enthousiasme pour entonner un répertoire varié.

Ils ont montré tout leur talent le dernier jour d'école de l'année devant des parents conquis par des airs de Noël et de variétés connus.

L'aventure se poursuit en 2012 et il est à parier que l'on va encore parler de ce petit groupe...

Ecole de Saint Agnan

Une année scolaire a repris à l'école de Saint Agnan. Cette année le nombre d'élèves de la commune de Castelnau de Brassac s'élève à 7.

Une année scolaire sous le signe de l'Accueil, de l'Ecoute, de l'Espérance.

Une année scolaire avec une nouvelle institutrice, Cathy Mas qui remplace Suzanne Galy qui a fait valoir ses droits à la retraite.

Une année scolaire avec Laure et Sabrina qui accompagnent Chantal et Geneviève tant dans le domaine éducatif que pour les tâches matérielles.

Une année scolaire où les projets pédagogiques se succèdent : piscine, bibliothèque à Brassac, exposé sur la coupe du monde de rugby, découverte des insectes sans oublier les autres compétences

fondamentales des trois cycles en matière de l'étude de la langue ou des mathématiques.

Après la préparation à Noël, clôturée par la confection de la crèche à l'église de Saint Agnan, le Père Noël est passé avec sa hotte bien remplie.

Les associations de parents vous convient aux deux derniers concours de belote du vendredi 10 février et du vendredi 16 mars à la salle polyvalente.

L'ensemble de la communauté éducative vous présente ses meilleurs vœux pour 2012.

La commune de Castelnau de Brassac subventionne plus d'une vingtaine d'associations. A travers cet espace, la commission information et communication a décidé d'en présenter quelques unes. Nous inaugurons cette rubrique avec l'Aide à Domicile en Milieu Rural. Nous rappelons que l'ADMR est composée en 2 associations qui ont des objectifs différents :

- Le Service de Soins Infirmiers A Domicile (SSIAD) situé 10 place Saint Blaise à Brassac. Nous avons déjà présenté ce service dans le bulletin de décembre 2009 ;
- Le Service d'Aide à Domicile que nous vous présentons ci-dessous.



L'association d'Aide à Domicile en Milieu Rural du secteur de Brassac-Anglès a été créée le 26 septembre 1956 à l'initiative des habitants, avec pour mission de venir en aide à toutes les personnes pour des besoins divers et pour créer de l'emploi localement.

Divers services sont proposés afin de permettre aux personnes rencontrant des difficultés de rester chez elles, dans un environnement qui leur est familier, parmi lesquels :

- L'aide d'une technicienne d'intervention sociale et familiale ou d'une aide ménagère aux familles lors d'un arrêt maladie, d'un congé maternité, d'une surcharge de travail, etc...
- L'aide à domicile à destination des personnes âgées pour les travaux ménagers, le soutien moral.
- La garde d'enfants, les sorties d'école, la garde à domicile.
- Les « petits travaux à domicile » : le jardinage ou le bricolage.
- Le centre d'animation propose une fois par mois des activités, des animations ou un repas.
- Le portage de repas à domicile

(proposé 3 fois par semaine) mis en place en février 2008 sur le secteur de l'ADMR. Il permet aux bénéficiaires d'avoir une alimentation saine et équilibrée, gage de bonne santé, et rassurant pour les familles (détection de problèmes signalés lors du portage du repas).

L'ADMR en chiffres ce sont :

- 19 bénévoles
- 68 emplois à temps partiel (soit 22.8 équivalents temps plein).
- 342 personnes aidées
- 35 669 heures effectuées
- 8 702 repas livrés.

Sur la commune de Castelnau de Brassac, 41 personnes font appel à l'association et se partagent 4 441 heures de travail annuelles.

La plupart des interventions bénéficient d'une participation des divers organismes financeurs

et peuvent donner droit à des réductions d'impôts.

L'association ne peut fonctionner que grâce au dévouement des bénévoles et des salariés, au soutien des adhérents et des habitants du secteur, (loto, vente de calendriers, dons) et au soutien financier des communes.

En 2011, cette association bénéficie d'une subvention de 1500 € de la part du conseil municipal de Castelnau de Brassac.

Vous pouvez contacter l'association au numéro suivant :

05-63-74-03-72.

N'hésitez pas à laisser un message sur le répondeur. Selon le service dont vous avez besoin, vous serez mis en relation dans les meilleurs délais avec la personne responsable sur la commune, Jacqueline Garrido.



La permanence de l'ADMR est ouverte le 3ème lundi et le dernier jour ouvré du mois au 19 route de Ferrières à Brassac de 14h à 18h.

Schéma Départemental de Coopération Intercommunale

Conformément aux dispositions de l'article 35 de la loi portant sur la réforme des collectivités territoriales du 16 décembre 2010, les préfets ont été chargés d'élaborer un Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI), destiné à servir de cadre de référence à l'évolution de la carte intercommunale dans le département et qui produira des effets juridiques.

La loi vise les objectifs suivants :

- Couverture intégrale du territoire par des EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale) ;
- suppression des enclaves et discontinuités territoriales ;
- rationalisation du périmètre des EPCI à fiscalité propre ;
- réduction du nombre de syndicats intercommunaux ou mixtes.

Dans le Tarn, le projet de SDCI présenté par le préfet le 28 avril 2011 s'ordonne autour de 16 EPCI à fiscalité propre au lieu de 25 à ce jour et de la suppression de 80 syndicats intercommunaux dont 35 syndicats à vocation périscolaire sur les 142 syndicats existants.

Depuis la transmission, le 10 août 2011, du projet de schéma accompagné de toutes les délibérations des communes et des EPCI consultés, la CDCI s'est réunie les 12 septembre, 14 novembre, 5 décembre et 12 décembre 2011.

Au cours de la réunion du 5 décembre, 36 personnes, dont 5 porteurs d'un pouvoir, étaient présentes sur les 42 membres de la CDCI. 14 amendements concernant le périmètre des EPCI à fiscalité propre ont été proposés par le président de l'association des maires et élus locaux du Tarn, rapporteur de la CDCI. Ils ont fait l'objet de nombreux échanges, avant qu'il ne soit procédé au vote.

Parmi ceux-ci, le préfet du Tarn a rejeté 2 amendements irrecevables. L'un portait sur le report du délai prévu par la loi pour arrêter ce schéma. L'autre conduisait à créer une discontinuité territoriale. 9 ont été adoptés à l'unanimité et 4 ont été rejetés. 1 amendement irrecevable n'a pas été soumis au vote avec l'accord des membres de la CDCI.

Au final, on passe de 25 EPCI à 17, soit 1 fusion de moins par rapport au projet de schéma présenté le 28 avril 2011. Les 7 communes isolées du Tarn ont été rattachées à des EPCI. S'agissant du seuil des 5 000 habitants, le préfet a dérogé à cette règle dans deux cas : un EPCI hors zone de montagne (4 770 habitants) et un EPCI en zone de montagne (3 200 habitants).

Un amendement concernant le maintien des syndicats à vocation scolaire (SRPI) a, par ailleurs, été adopté à l'unanimité. Les SRPI seront donc maintenus.

Au cours de la réunion du 12 décembre, 36 personnes, dont 4 titulaires de pouvoirs, étaient présentes sur les 42 membres de

la CDCI. Cette séance s'est déroulée en deux temps : examen et vote des amendements concernant les syndicats intercommunaux puis vote final du projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale.

32 amendements demandant le maintien de syndicats intercommunaux ont été proposés par le président de l'association des maires et des élus locaux du Tarn, rapporteur de la CDCI. 31 amendements ont été adoptés, 1 a été rejeté.

Au final, 16 syndicats sont dissous. D'autres dissolutions pourront avoir lieu, dès que les communautés des communes nouvellement créées auront pris les compétences que les syndicats exerçaient.

Il a ensuite été procédé au vote final du projet de schéma de coopération intercommunale ainsi amendé (EPCI et syndicats intercommunaux).

Le schéma a été adopté à une large majorité : 36 votes pour, 2 votes contre et 2 abstentions.

Il s'agit d'un schéma partagé qui est le fruit d'une concertation approfondie menée par le préfet avec les élus du département, et avec le président de l'association des maires et des élus locaux du Tarn, qui a tenu de nombreuses réunions de travail avec les maires et présidents d'EPCI.

Le schéma sera mis en œuvre en 2012. Les services de l'état accompagneront les élus tout au long de ce processus.

La CDCI sera à nouveau réunie par le préfet en 2012 pour informer ses membres de l'état d'avancement du schéma.



1 - Fusion de la CC du Villefranchois et de la CC des Monts d'Alban et rattachement de Montroc et Raysac.

2 - Fusion de la CC du Réalmontais et de Montredon et Arifat

3 - Maintien du périmètre de la CC Val 81

4 - Fusion de la CC du Carmausin et de la CC du Ségala Carmausin avec rattachement des communes de Milhavet et de Villeneuve-sur-Vère

5 - Fusion de la CC du Pays cordais et de la CC du Causse Nord-Ouest avec le rattachement de 3 communes isolées

6 - Fusion de la CC de la Vère Grésigne avec la CC du Salvagnacois

7 - Maintien du périmètre de la CC de Tarn et Dadou

8 - Maintien du périmètre de la CC du Rabastinois

9 - Maintien du périmètre de la CZA

10 - Maintien du périmètre de la CA Castres-Mazamet

11 - Fusion de la CC du Tarn Agout et de la CC du SESCAL avec rattachement de la commune de Roquevidal

12 - Extension de CC Sor-Agout avec rattachement des 12 communes de la CC du Pays de Cocagne et de la commune de Maurens-Scopont

13 - Fusion de CC du Lautrécois avec celle du Pays d'Agout

14 - Extension de la CC de Sidobre-Val d'Agout avec rattachement de la commune de Saint Salvy de la Balme

15 - **Maintien du périmètre de la CC des Vals et Plateaux des Monts de Lacaune**

16 - Extension de la CC de la Haute Vallée du Thoré avec rattachement de la commune du Bout-du-Pont-de-l'Arn

17 - **Maintien du périmètre de la CC des Monts de Lacaune**

Nos ancêtres obtinrent leur première farine en plaçant entre deux pierres qu'ils choquaient l'une contre l'autre, le blé qu'ils venaient de récolter. Un résultat identique fut obtenu avec un effort moindre en effectuant un mouvement de va-et-vient de la pierre en forme de rouleau, tenue en mains sur une pierre plate légèrement creuse. Les Egyptiens, les Hébreux et les Grecs utilisaient le pilon. On ne sait pas avec précision à quel moment apparaît la meule tournante. On parle de deux meules de pierre qui tournent dans les textes de l'Ancien Testament, 2000 ans avant Jésus Christ. Des meules à usage collectif, comme celles découvertes à Pompéi, (Italie) étaient actionnées par des chevaux ou des esclaves. Il est aisé de citer des noms de chefs d'Etat, de généraux, de peintres, de sculpteurs, de philosophes de l'Antiquité, mais on ne trouve nulle part les noms des inventeurs qui permirent la transmission du mouvement créé à l'origine par l'écoulement de l'eau ou le déplacement des masses d'air.

Intelligence, ingéniosité de quelques uns au bénéfice de tous ? Malheureusement non, car les rois et les princes s'empressèrent, dès le Xème siècle pour les moulins à eau et fin XIIème siècle pour les moulins à vent, de proclamer (BAN) que leurs sujets seraient obligés de venir moudre chez eux, moyennant finance. Ces moulins prirent le nom de moulins BANAUX ou BANIERES.

Le droit de banalité fut supprimé par décret-loi de la Convention le 17 juillet 1793.

Pomponius Sabinus fixe l'origine des moulins à eau sous le règne de Jules César (101-44 avant Jésus Christ). Le moulin le plus anciennement connu se trouvait, il y a plus de 2000 ans, dans le palais de Mithirade, roi du Pont.

Les compoix (relevés officiels, qui furent remplacés par le cadastre napoléonien de 1559 à 1615) indiquent l'importance et la concentration dans le sud du Tarn de Moulins Bladiers (à blé), Foulons (à drap) et Martinets (à fers).

Sur la commune de Castelnau de Brassac, il s'agit essentiellement de moulins Bladiers ou Fari-niers. C'est le nombre de cours d'eau avec un débit

Histoire du pays : les moulins...

relativement important, qui a permis l'implantation des moulins. Au XVème siècle, il y avait 16 moulins bladiers attestés dans le consulat de Castelnau de Brassac.

Sur le ruisseau de Gauzy ou Falcou :

Le moulin de la Ginestière, année de reconnaissance : 1493, production de titres : F. Cabrol.

Sur le ruisseau des Agrès :

Le moulin du Moulin Haut, 1495, Julie Gout ;
Le moulin de Gout, 1553, J. Toutadille ;
Le moulin de Chabbert, 1493, François Chabbert ;
Le moulin de Sécun, 1492, Paul Fagat ;
Le moulin de Sécun, 1492, F. Cabrol.

Sur le ruisseau du Fau :

Le moulin de Galibert, 1553, Pierre Galibert ;
Le moulin d'Al Mercadal, 1457, Bernard Seguié ;
Le moulin de Peyrolle, 1407, Jean Mailhé.

Sur le ruisseau du Vernoubre :

Le moulin de la Chazottié, 1495, B. et J. Chazottes ;
Le moulin d'Oulès, 1493, Habitants d'Oulès ;
Le moulin de Soulègre, 1407, Pierre Clary ;
Le moulin du Pont, 1492, Sieur Dupuy ;
Le moulin de la Vergne, 1447, Hbts de Fontbonne ;
Le moulin du Fraysse, 1408, Hbts d'Entrevergnès ;
Le moulin de Valès, 1547, Marc Cabannes.

La commune ayant acquis sa liberté du Comte de Castres en 1400, c'est à partir de cette époque que les 4 consuls choisis par les habitants, se sont occupés de la gestion de l'ensemble des moulins de la commune.